

GRANGES-AUMONTZEY

LIVRET D'ACCUEIL

des nouveaux habitants

2025



Sommaire

03 Introduction
Mot du Maire, histoire de la commune

05 Présentation
Démarches et changement d'adresse, Mairie et infos pratiques, organigramme

08 Vie pratique
Les équipements, gestion des déchets

13 Jeunesse
Scolarité, accueil périscolaire, tarifs, cantine, accueils petite-enfance, transports

17 Vie de la commune
Culture, pass Gérardmer Hautes Vosges, solidarité (CCAS, Dispositif *Argent de poche*, France Services, MSVS), numéros utiles, associations

Mairie de Granges-Aumontzey
1 rue de Lattre-de-Tassigny
88640 Granges-Aumontzey

Impression : Mairie de Granges-Aumontzey
Directeur de la Publication : Frédéric Thomas, Maire
Crédits photos : Adobe Stock, Octave Machi

Version 2025



Le mot du Maire



Frédéric Thomas

Maire de Granges-Aumontzey
et Vice-Président de la
Communauté de Communes
Gérardmer Hautes Vosges

Vous venez d'emménager depuis peu dans la commune de Granges-Aumontzey, l'équipe Municipale et moi-même vous souhaitons une cordiale et chaleureuse bienvenue. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous installer dans la commune, ce qui témoigne d'une qualité de vie que nous envient les grandes villes. Pour vous permettre de profiter pleinement de ses atouts et vous associer à la dynamique de notre bourg, nous avons souhaité vous offrir les informations dont vous avez besoin par le biais de ce livret. Ici sont réunies les informations essentielles à votre vie quotidienne. Les responsables des diverses associations locales seront heureux de vous accueillir et de vous proposer leurs activités. La Mairie, qui se doit d'être la Maison de Tous, se tient à votre disposition pour toutes vos démarches administratives. À bientôt.

*Bien cordialement,
Frédéric Thomas*



L'histoire de deux communes

Granges-sur-Vologne & Aumontzey

La Commune nouvelle de Granges-Aumontzey est née de la fusion de la commune de **Granges-sur-Vologne** et celle d'**Aumontzey** au **1er janvier 2016**.

Cette fusion créant une commune nouvelle officialise administrativement les liens qui unissaient historiquement les deux communes, devenus très forts depuis le XIX^{ème} siècle et l'essor de l'industrie textile sur les rives de la Vologne.



Histoire de Granges-sur-Vologne

Les premières traces d'occupation humaine à Granges-sur-Vologne remonteraient à la préhistoire. L'aire des premiers habitants y était très restreinte et consistait à quelques cabanes informes, assises au bord de la rivière et dissimulées dans les fourrés, et quelques grottes creusées sous les Roches des Baumes.

Au fil du temps les premiers groupes d'habitants des différents hameaux que sont Genazeville, Granges, le Bas de Granges, les Cours de l'Aître, les Paires, les Cherrières et les Voids furent désignés, dans leur ensemble sous le nom de Gringeaux, de grange/gringe en langage ancien. Au cours des siècles naquirent d'autres hameaux dont Frambéménil, le Pré Genet, les Chappes, le Poutreau, les Huttes, le Spoix, Berchigranges et Gadémont, le tout réparti en cinq communautés formant le Ban de Granges, réunion des intérêts collectifs des différentes communautés.

L'unité de Granges fut réalisée au point de vue administratif et officiellement le 26 décembre 1791.

Le nom de Granges ne désigne une commune que depuis le 10 janvier 1792. Le nom de Granges-sur-Vologne résulte quant à lui d'un décret de 1917.

Histoire d'Aumontzey

Si le nom du village, Amonzei, est attesté depuis 1393, Aumontzey dépendait du bailliage de Bruyères depuis 1751, puis du canton de Granges en 1793, et du canton de Corcieux en 1801. En 1874, le chemin de fer relie Aumontzey à Laveline-devant-Bruyères, et le 28 juin 1878, la ligne est prolongée jusqu'à Gérardmer. Elle est fermée le 21 mars 1988.

L'histoire de la Commune est essentiellement liée aux personnalités qui ont marqué son passé industriel partagé avec Granges. En 1856 Etienne Seitz fonde à Granges une filature et un tissage et en 1860 une filature à Aumontzey. À sa mort en 1884, son gendre, Didier Walter et son épouse héritent du tissage de Namur et de la filature d'Aumontzey.

La chapelle d'Aumontzey, Notre-Dame-du-Saint-Rosaire, à l'architecture de temple oriental, a été voulue par les patrons de l'usine. Plusieurs objectifs ont présidé à cette construction : offrir un lieu de culte plus accessible que l'église de Jussarupt, joindre l'utile à l'agréable en construisant une salle, agrémentée d'une scène sous la chapelle pour réunir les jeunes du pays et faire du théâtre, pratique enfin, en utilisant le faux clocher pour y construire un château d'eau en béton, alimenté par une pompe puisant une eau potable dans la cour de l'usine et la distribuant à chaque ménage dans les cités ouvrières jouxtant l'usine. Un progrès considérable pour l'époque.



J'emménage à Granges-Aumontzey

Vous venez d'emménager

Indiquez votre changement d'adresse auprès de :



La Poste
coordonnées p. 6



En Mairie
coordonnées p. 6

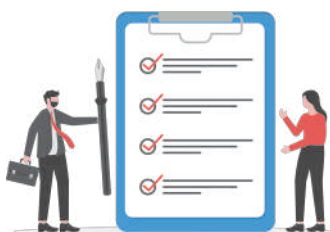


Au Service de Gestion Comptable (SGC) (ex Trésor Public)

16 rue Charles de Gaulle
88407 Gérardmer Cedex
03 57 90 01 90
sgc.gerardmer@dgfip.finances.gouv.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h (avec ou sans rdv)

Dans le mois suivant le déménagement :



Effectuer le changement d'adresse sur votre carte grise dans un délai d'un mois à la préfecture, au risque d'une amende forfaitaire.

S'inscrire sur la liste électorale, à la Mairie de Granges-Aumontzey ou sur le site **service-public.fr**

La Mairie

Accueil du public :

- **Mairie Granges**
1 rue de Lattre de Tassigny
88640 Granges-Aumontzey
Tous les matins de 8h à 12h
Mardi, mercredi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h30
Samedi de 10h à 12h
- **Mairie Aumontzey**
(09 66 85 53 53)
10 rue du Huit Mai
88640 Granges-Aumontzey
Tous les matins de 8h à 12h
Mardi, mercredi et jeudi après-midi de 13h30 à 17h30
Samedi de 10h à 12h

Contacts

Courriel : mairie@granges-aumontzey.fr

Téléphone : 03 29 51 41 09

Quelles démarches administratives en Mairie ?

✓ Copie d'Acte de Naissance, Copie d'Acte de Mariage, Copie d'Acte de Décès, Mariage, PACS, Baptême républicain, Recensement militaire (obligatoire à 16 ans), inscription école.

✗ Passeport, Carte Nationale d'Identité
→ Se déplacer à la **Mairie de Gérardmer** ou de **Bruyères**



N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les pièces justificatives à fournir pour votre démarche, avant votre venue en Mairie.

L'Agence Postale Communale

Agence Postale Communale (APC)

1 rue de Lattre de Tassigny
88640 Granges-Aumontzey

Du lundi au samedi de 10h00 à 12h00
Mercredi après-midi de 14h00 à 16h00



Pour vous informer

En ligne

granges-aumontzey.fr



Mairie de Granges-Aumontzey



mairiedegranges_aumontzey



Granges-Aumontzey

Panneau lumineux

Au dessus de la pharmacie à Granges

Bulletin municipal

VOLOGNE INFOS

Dans votre boîte aux lettres
Février - Juin - Octobre

Organigramme de la commune

Le Maire
Frédéric THOMAS

Directrice Générale des Services
Magalie MELINE

SERVICE TECHNIQUE

Responsable
Bertrand BONNE

Adjoint
Frédéric CLÉMENT

Agents techniques polyvalents
Mickaël BERNARD
Teddy COLIN
Vanessa CUNY
Fabrice DIDIER
Hubert HOUOT
Yannick JACQUEL
Florian LALEVÉE
Didier VILLAUMÉ

Agente en charge de l'entretien des locaux
Caroline BEUDEZ

ASVP
Éric BALLAND

SERVICE ADMINISTRATIF

Secrétaires
Annie Aubry (+ APC)
Delphine DUHAUT (+CCAS)
Myriam GAUDEL
Martine PANOZZO
Corinne VILLEMIN (+APC)

Comptable
Emmanuelle PENTECOTE

Communication
Amélie BOURGUIGNON

SERVICE CULTURE

Benoit GROCOLAS

SERVICE INFORMATIQUE

Benjamin LAPOIRIE

SERVICE PÉRISCOLAIRE

Directeur
Bastien LIEGEOIS

Adjointe
Malika HAFIAED

Secrétaire
Muriel GAXOTTE

Agentes d'animation
Sylvie GROSGEORGES
Julie HENRY
Catherine HUYS
Catherine LALIQUÉ
Laëtitia REMY

ATSEM
Delphine CUNIN
Jocelyne LEMARQUIS
Christelle MAHEU
Pauline VOIRIN

Agente d'entretien et aide cuisinière
Sophie BLAISE

Hébergement collectif
Amélie BOURGUIGNON

Les équipements

Nous mettons à disposition des associations et des particuliers des salles pour différentes manifestations et activités (*veuillez nous contacter pour les disponibilités et les tarifs*).

Nous disposons aussi de divers aménagements extérieurs sportifs et de détente.

Sportifs et loisirs

Terrains de football
Terrains de tennis
Terrain multisport
Gymnase municipal
Plan d'eau du Rayau
Circuits VTT
Randonnées (dont
GRP)
Boîte à livres
Parcs...



Emplacements Défibrillateurs

Ancien territoire de Granges-sur-Vologne

Mairie - 1, Rue de Lattre de Tassigny
Salle des fêtes - 19 Bis, Rue de Lattre de Tassigny
Terrain de tennis de La Xavée - 76, Rue du Professeur Philippe
Canton
Gymnase Camille Liévaux (à l'intérieur) - 71, Rue P. Ancel Seitz
Pôle socioculturel Simone Veil (à l'intérieur) - 789, Rue P. Ancel
Seitz
École - 125, Rue P. Ancel Seitz

Ancien territoire d'Aumontzey

Mairie - 10, Rue du 8 Mai
Salle polyvalente - 219, Rue Marie Joséphine Walter
Ateliers municipaux - 114, Rue Marie-Joséphine Walter

Les équipements



Festifs

Salle polyvalente Aumontzey

Salle des fêtes Granges

Publics

Mairies

Écoles :

maternelle & élémentaire

Quelques chiffres

Population : 2 646 habitants au 01/01/2024

Superficie : 29,6 km²

Situation géographique : à 13 km de Gérardmer, 29 km de Saint-Dié-des-Vosges, 34 km d'Épinal

Altitude : de 473 mètres à 922 mètres

Jumelée avec Ertingen (Allemagne)



Gestion des déchets

Déchèterie intercommunale

Point d'Apports Volontaires (PàV)

Depuis le 7 juillet 2025, les déchets ménagers doivent être déposés dans des **Points d'Apports Volontaires** (carte disponible page suivante) :

Vous y retrouvez :

- bac à ordures ménagères
- bac jaune pour le recyclage
- bac à verre

La Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges propose également **une collecte d'encombrants à domicile**, sur inscription téléphonique (03 29 27 29 04).

La déchèterie de la Heunotte est située à Gérardmer :

Du 1er avril au 31 octobre :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 17h30.

Du 1er novembre au 31 mars :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 8h30 à 16h30.

(Fermée les dimanches et jours fériés)

Vous pouvez y déposer : bois et gravats, carton, cartouches d'encres, déchets d'équipements électriques et électroniques, peintures, solvants, ferraille, huiles minérales (vidange) et végétales, huisseries, incinérables, lampes, meubles, plâtre, pneus, radios, textiles, batteries, piles.



À noter !

Vous pouvez déposer vos :

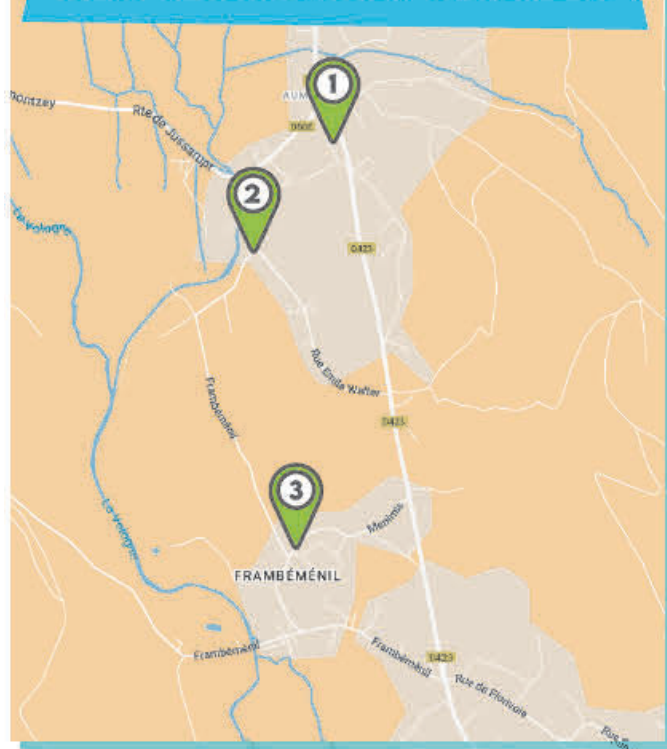
- piles,
- lunettes,
- radiographies,

usagées directement en Mairie !



Où déposer mes déchets ?

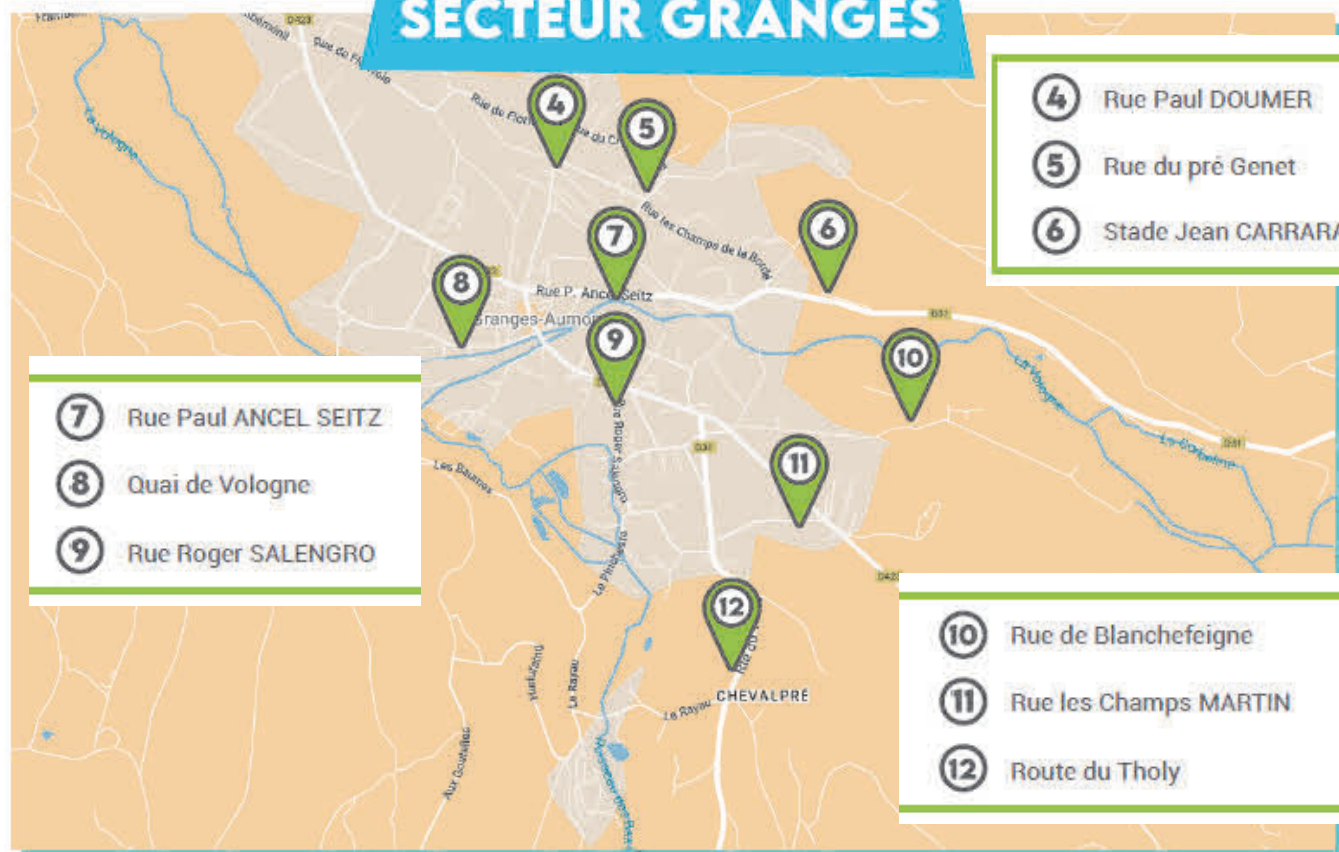
SECTEUR AUMONTZEY



- ① Centre : route de Granges
- ② Chapelle : rue Marie Joséphine WALTER
- ③ Frambéménil : 1 Menimis



SECTEUR GRANGES



- ④ Rue Paul DOUMER
- ⑤ Rue du pré Genet
- ⑥ Stade Jean CARRARA

- ⑦ Rue Paul ANCEL SEITZ
- ⑧ Quai de Vologne
- ⑨ Rue Roger SALENGRO

- ⑩ Rue de Blanchefeigne
- ⑪ Rue les Champs MARTIN
- ⑫ Route du Tholy

Déchets Verts



Eau & Assainissement

Le **brûlage** des déchets verts provenant de tontes, débroussaillages, tailles de haies etc, est **totallement interdit toute l'année** par arrêté préfectoral. Les déchets doivent être déposés en déchèterie sous peine d'amende.

Depuis le 15 avril 2025, une nouvelle **aire de dépôt des déchets verts** est ouverte à Granges-Aumontzey.

Déposez-y vos **branches et déchets de tontes**.

Mardi et Mercredi : 13h30-16h30

Vendredi : 13h30-15h30

Samedi : 8h30-11h30

 **Route de Frambéménil** (secteur Aumontzey)
Face à la salle polyvalente



Facture d'eau

Depuis le 1er janvier 2023, le transfert de compétence **eau-assainissement a été effectué vers la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV)**.

C'est la CCGHV qui gère désormais la facturation de ces services.

Pour toutes questions :

Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges

16 rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer
Service facturation eau-assainissement
Tél : 03 29 60 60 76
eau.assainissement@ccghv.fr



Pensez-y !

Vous avez la possibilité de :

- **mensualiser vos factures** d'eau et assainissement
- de demander à être prélevé à l'échéance
- payer par carte bancaire sur payip.gouv.fr
- ou en espèces jusqu'à 300 € chez les buralistes partenaires

SCOLAIRE



L'inscription de votre enfant à l'école se déroule en 2 étapes :

1. Au Pôle socio-culturel Simone Veil : pour l'inscription
2. À l'école : pour l'admission

Directrice : Isabelle Gagetta

Email : ce.0880536@ac-nancy-metz.fr

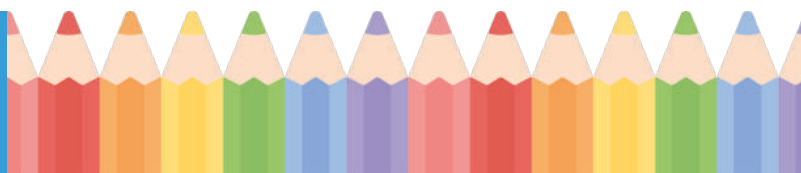


 **École Maternelle Le Petit Prince**
95 rue P. Ancel Seitz
Tél : 03 29 51 43 94



 **École élémentaire Jules Ferry**
125 rue P. Ancel Seitz
Tél : 03 29 51 41 98

PÉRISCOLAIRE



L'accueil périscolaire est un service proposé aux familles qui a pour but l'encadrement des enfants dont les parents ont un emploi du temps contraignant.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
Pôle Socio-culturel Simone Veil
789 rue P. Ancel Seitz
88640 Granges-Aumontzey

03 29 57 64 66
periscolaire@granges-aumontzey.fr

**Accueil ouvert du lundi au vendredi
de 7h à 19h**

*Fermetures : 3 semaines en Août
2 semaines à Noël*



Horaires du secrétariat
(inscriptions et règlements) :

Lundi	7h30-12h	13h30-16h
Mardi	8h30-12h	14h-18h30
Mercredi	8h-12h	13h30-17h
Jeudi	7h30-12h	fermé
Vendredi	7h30-12h	14h-17h30

Directeur : Bastien Liegeois



TARIFS 2025

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Quotient familial	<703	De 703 à 1000	>1000
Garderie 1/2 heure	0.60 €	0.75 €	0.85 €
Goûter / Petit-déjeuner	0.55 €	0.65 €	0.75 €
ALSH 1/2 journée sans repas	5.65 €	6.20 €	6.70 €
ALSH 1/2 journée avec repas	10 €	11 €	12 €
ALSH journée 8h-17h avec repas	13 €	14.50 €	16 €
ALSH journée 8h-17h 5 jours consécutifs	60 €	70 €	75 €

Mercredi



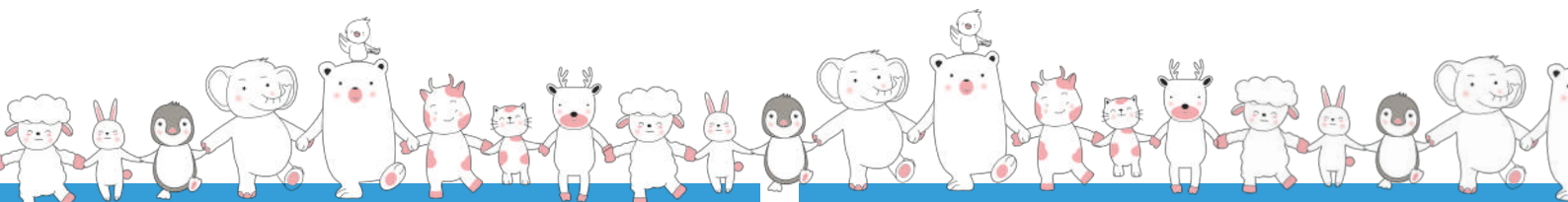
SESSION 5 SEMAINES Quotient familial	<703	De 703 à 1000	>1000
ALSH 1/2 journée sans repas	25.50 €	28 €	30 €
ALSH 1/2 journée avec repas	45 €	50 €	54 €
ALSH journée 8h-17h avec repas	58.50 €	65.50 €	72 €
SESSION 6 SEMAINES Quotient familial	<703	De 703 à 1000	>1000
ALSH 1/2 journée sans repas	28.50 €	31 €	33.50 €
ALSH 1/2 journée avec repas	50 €	55 €	60 €
ALSH journée 8h-17h avec repas	65 €	72.50 €	80 €
SESSION 7 SEMAINES Quotient familial	<703	De 703 à 1000	>1000
ALSH 1/2 journée sans repas	34 €	37.50 €	40.50 €
ALSH 1/2 journée avec repas	60 €	66 €	72 €
ALSH journée 8h-17h avec repas	78 €	87 €	96 €



TARIFS 2025

Cantine (dispositif à 1 €)

Quotient familial	<703	De 703 à 1000	>1000
Participation de l'État	3 €	3 €	-
Participation Communale	-	0.15 €	-
Reste à charge pour les familles	0.85 €	1 €	4.60 €
Total	3.85 €	4.15 €	4.60 €



Micro-crèche associative

La Maison des P'tits Loups

(Micro-crèche)

781 Rue P. Ancel Seitz

88640 Granges-Aumontzey

09 62 53 11 29

lamaisondesptitsloups@hotmail.com

Directrice : Léa Sontot

**Accueil ouvert du lundi au vendredi
de 7h à 19h**

Relais Petite Enfance (R.P.E.)



Relais Petite Enfance

16 rue Charles de Gaulle

88400 Gérardmer

06 37 97 15 78

rpe@ccghv.fr

Responsable de service : Aurélie Wallois
(permanences à Granges-Aumontzey - sur rdv
uniquement)

Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P.)



Lieu d'Accueil Enfants-Parents

9 rue Jean Macé

88400 Gérardmer

06 37 97 15 78

laep@ccghv.fr

Responsable de service : Aurélie Wallois

Plus d'informations sur le site de la **Communauté
de Communes Gérardmer Hautes Vosges** :



ccghv.fr



Transports scolaires

Le transport scolaire exploité par la Maison de la région d'Épinal s'effectue avec 2 modes de transports possibles :



Réseau routier Fluo Grand Est (scolaire et régulier).
Il est également ouvert aux usagers non scolaires, dans la limite des places disponibles.
Il se compose de 335 lignes scolaires et 12 lignes régulières qui circulent, chaque jour scolaire.

Réseau TER Fluo Grand Est : par rail ou par route.
Le service transports contrôle régulièrement l'exécution des services confiés par marchés aux transporteurs.

Tarifs : fluo.grandest.fr

Inscriptions : fluo.grandest.fr/scolaire



Pensez-y !

**ÉCONOMISEZ
SUR VOS FRAIS
DE TRANSPORT!**

La Mairie de Granges-Aumontzey rembourse
60 % des frais de bus, à ses collégiens.

Contacter la Mairie au : 03 29 51 41 09
ou : mairie@granges-aumontzey.fr



Maison de la Région d'Épinal Service Transports

40 quai des Bons Enfants
88026 Épinal Cedex
Ouvert au public du lundi au vendredi : 9h-12h

Contacts du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h

- 03 87 33 67 98
- transports88@grandest.fr

(préciser votre n° de dossier ou nom-prénom et date de naissance de l'enfant)





CULTURE

La municipalité de Granges-Aumontzey propose de nombreuses activités culturelles, en gestion communale, à tarifs attractifs. Renseignements/inscriptions en Mairie :

- Adultes et ados :
 - **Chant Choral**
 - **Danse**
 - **Épinettes**
- **Arts Plastiques** (tous âges)
- **Théâtre d'improvisation** (enfants)

Mairie de Granges-Aumontzey

1 rue de Lattre de Tassigny
88640 Granges-Aumontzey

Tél : 03 29 51 41 09

mairie@granges-aumontzey.fr

Activités Tarifs/Année (2025-2026)	Tarif extérieur	Code E	Code D	Code C	Code B	Code A
Danse	165 €	56 €	49 €	39 €	32 €	19 €
Épinettes						
Arts plastiques						
Théâtre d'improvisation						
Chant Choral	100 €	56 €	49 €	39 €	32 €	19 €

La création d'un Pass Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges est obligatoire. Celui-ci définira l'attribution de la lettre code à partir du Quotient Familial (Code A : 0 € à 703 €, Code B de 703,01 € à 1058 €, Code C de 1058,01 € à 1506 €, Code D de 1506,01 € à 1812 €, Code E plus de 1812 €).



Le **Pass Gérardmer Hautes Vosges** est une carte destinée aux habitants (résidents principaux et secondaires) de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges. Elle vous permet d'accéder à des équipements sportifs et culturels à des **tarifs préférentiels**.

Bénéficiez de **tarifs préférentiels** sur vos entrées :

- Médiathèque intercommunale
- Ludothèque intercommunale
- Centre aquatique de Gérardmer (sauf bowling)
- Union nautique de Gérardmer
- Domaines de ski nordique Gérardmer, Le Valtin, Xonrupt-Longemer
- École de musique intercommunale

Cette carte, valable du **1er janvier au 31 décembre**, est délivrée **gratuitement** par chaque mairie de résidence en fournissant plusieurs justificatifs :

- une photo
- une pièce d'identité
- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- une attestation de quotient familial transmise par la CAF



Pour les non allocataires CAF ne disposant pas de cette attestation, un avis d'impôt est à fournir pour calculer le quotient familial : ce dernier permet à la mairie de reporter une lettre code sur la carte pour bénéficier des réductions auxquelles les titulaires ont droit.



L'école de musique intercommunale propose des **cours de formation instrumentale** :

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| Guitare | Cuivres |
| Piano | Saxophone |
| Violon | Éveil Musical |
| Flûte traversière | Chant Choral pour enfants |
| Percussions | Formation Musicale |

Centre Communal d'Action Sociale CCAS

L'action sociale du CCAS est menée en faveur **des familles, des personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de difficulté passagère ou de précarité.**

Il développe différentes activités et missions telles que :

- Domicilier les personnes sans domicile stable
- Orienter vers les dispositifs d'aide à la population sous forme de prestations (aides financières : BAFA, téléalarme ou permis de conduire ; paiement d'impayés de factures EDF, gaz, fioul ou eau) ou colis alimentaires.

CCAS de Granges-Aumontzey

1 rue de Lattre de Tassigny
88640 Granges-Aumontzey

Tél : 03 29 51 60 59

dduhaut@granges-aumontzey.fr



Dispositif Argent de Poche



Depuis les vacances d'été 2021, le dispositif «Argent de poche» a fait son apparition **pour les adolescents de la Commune.** Mené par la municipalité, les jeunes de **14 à 17 ans** peuvent donner un peu de leur temps en échange d'argent (**15 € par mission**).



À raison de trois heures trente de mission, dont une demi-heure de repos, les objectifs principaux du

dispositif sont de favoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes, sensibiliser au monde du travail et de disposer d'argent de poche.

Le dossier de candidature est à retirer auprès du secrétariat de la mairie.

Maison France Services

France Services Gérardmer Hautes Vosges est un nouvel espace qui permet aux habitants du territoire d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes publics.

Cette structure vous permet d'être accompagné **gratuitement**, et en toute confidentialité, par deux agents formés afin de **réaliser vos démarches en ligne** :

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, accompagnement au numérique...

Permanences à Granges-Aumontzey :

Tous les vendredis après-midi de 14h30 à 16h45



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts :

12 place du Tilleul
88400 GÉRARDMER

03 10 45 27 80

france.services@ccghv.fr

MSVS de Gérardmer

*Maison de la Solidarité et de la
Vie Sociale*

MSVS

18 Boulevard Adolphe Garnier
88400 Gérardmer

03 29 63 66 66

msvs_gerardmer@vosges.fr

Numéros Utiles

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mairie Granges	03 29 51 41 09
Mairie Aumontzey	09 66 85 53 53
CCAS	03 29 51 60 59
Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges	03 29 27 29 04
SGC Gérardmer (trésor public)	03 57 90 01 90
Région Grand Est	03 88 15 68 67
Conseil Départemental	03 29 29 88 88
Préfecture	03 29 69 88 88
Sous-préfecture	03 29 69 89 59

AU QUOTIDIEN

École maternelle	03 29 51 43 94
École élémentaire	03 29 51 41 98
Accueil périscolaire	03 29 57 64 66
Restauration scolaire	03 29 57 64 66
Déchèterie Gérardmer	06 73 88 73 21
R.P.E. Gérardmer	06 37 97 15 78
L.A.E.P. Gérardmer	06 37 97 15 78
Maison France Services Gérardmer	03 10 45 27 80
MSVS Gérardmer	03 29 63 66 66

CONTACTS SANTÉ - SÉCURITÉ

Pompiers	18
SAMU	15
N° d'urgence (<i>depuis un mobile</i>)	112
Gendarmerie de Corcieux	03 29 50 66 17
Gendarmerie de Fraize	03 29 50 30 17
Cabinet médical Dr Vaney	03 29 51 45 90
Cabinet médical Dr Boivin & Dr Schumacher	03 29 51 42 80
Cabinet infirmiers Kieffer-Lenhard	03 29 52 62 05
Cabinet infirmiers De Liberali-Freminet	03 29 51 42 65
Pharmacie Colin	03 29 51 41 43
Pompes Funèbres Lapoirie	06 37 97 15 78
Hôpital Gérardmer	03 29 60 29 60
Hôpital Saint Dié	03 29 52 83 00



ASSOCIATIONS

Parents d'élèves, vie de la cité, loisirs : badmington, basket, équitation, football, pêche, randonnée, scrabble, tennis, yoga...

Une **cinquantaine d'associations**
sont présentes sur notre territoire.

Rejoignez-les !



Marchés hebdomadaires :
tous les mardis matin, place de l'église

Marchés Nocturnes Artisanaux :
les mercredis soirs en Juillet et en Août

Retrouvez
l'Agenda des manifestations
en Mairie ou en ligne



GRANGES-AUMONTZEY.FR

